

# SGAMI OUEST

## Réhabilitation de la base de vie de la base hélicoptère de la sécurité civile de LE HAVRE

### CCTP PRO – Lot 08

### Revêtement de sol souple – Peinture – Nettoyage de fin de chantier

**Novembre 2025**

#### Maîtrise d'Ouvrage



#### **SGAMI OUEST**

28 rue de la Pilate – CS 4072  
14790 MOUEN  
35027 RENNES CEDEX

#### Maîtrise d'Œuvre



#### **I.G.C Bureau d'Etudes Techniques – Economie de la construction**

41C, Route d'Harcourt  
Bâtiment « La Panacée »  
14123 FLEURY-SUR-ORNE  
Tél. 02 31 35 64 35  
Mail : [contact@igcbe.fr](mailto:contact@igcbe.fr)

**Atelier d'Architecture** Architecte DPLG  
**Caroline Loisel**  
Le Havre - [carolineloiselarchitecte@gmail.com](mailto:carolineloiselarchitecte@gmail.com)

#### **Atelier d'Architecture – Caroline LOISEL**

13 rue Gustave Langlois  
76600 LE HAVRE  
Tél : 06 63 99 57 20  
Mail : [carolineloiselarchitecte@gmail.com](mailto:carolineloiselarchitecte@gmail.com)



#### **SEINE INGÉNIERIE**

98 rue Maréchal JOFFRE  
76600 LE HAVRE  
Tél : 09 86 38 31 21  
Mail : [contact@seineingenierie.com](mailto:contact@seineingenierie.com)

# SOMMAIRE

|          |                                                                                                            |          |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>0</b> | <b>OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX .....</b>                                                              | <b>3</b> |
| <b>1</b> | <b>DOCUMENT DE REFERENCE .....</b>                                                                         | <b>3</b> |
| <b>2</b> | <b>LIMITE DE PRESTATION.....</b>                                                                           | <b>3</b> |
| 2.1      | PRESTATIONS DUES AU PRESENT LOT.....                                                                       | 3        |
| 2.2      | PRESTATIONS EXCLUES DU PRESENT LOT .....                                                                   | 3        |
| <b>3</b> | <b>PRESCRIPTIONS GENERALES .....</b>                                                                       | <b>3</b> |
| 3.1      | PLANS .....                                                                                                | 3        |
| 3.2      | CONTROLE, ESSAIS .....                                                                                     | 4        |
| 3.3      | CONNAISSANCE DU TRAVAIL .....                                                                              | 4        |
| 3.4      | CHOIX DES PRODUITS ET GARANTIES DE QUALITE .....                                                           | 4        |
| 3.5      | PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR.....                                                               | 4        |
| 3.6      | PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'ENTREPRENEUR .....                                                              | 4        |
| <b>4</b> | <b>SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES .....</b>                                                          | <b>5</b> |
| 4.1      | QUALITE DES TRAVAUX .....                                                                                  | 5        |
| 4.2      | OPERATIONS PREPARATOIRES .....                                                                             | 5        |
| 4.3      | MISE EN ŒUVRE.....                                                                                         | 5        |
| 4.3.1    | Nettoyage .....                                                                                            | 5        |
| 4.3.2    | Coordination, réception des supports pour sol souple.....                                                  | 6        |
| 4.3.3    | Coordination pour la peinture .....                                                                        | 6        |
| 4.3.4    | Conditions de réception .....                                                                              | 6        |
| 4.3.5    | Sujétions d'exécution .....                                                                                | 6        |
| 4.3.6    | Acoustique .....                                                                                           | 6        |
| 4.3.7    | Protections des ouvrages .....                                                                             | 7        |
| 4.4      | COMPOSES ORGANIQUES VOLATILES .....                                                                        | 7        |
| 4.5      | RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES.....                                                                           | 7        |
| <b>5</b> | <b>DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL SOUPLE – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER.....</b> | <b>8</b> |
| 5.1      | DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SOLS SOUPLES.....                                                              | 8        |
| 5.1.1    | Ragréage.....                                                                                              | 8        |
| 5.1.2    | Revêtement de sol PVC U3P3 .....                                                                           | 8        |
| 5.2      | REVETEMENT DE SOL TEXTILE U3S P3 .....                                                                     | 9        |
| 5.2.1    | Revêtement de sol souple escalier.....                                                                     | 9        |
| 5.3      | OUVRAGES DIVERS .....                                                                                      | 10       |
| 5.3.1    | Tapis d'entrée.....                                                                                        | 10       |
| 5.3.2    | Plots podotactiles .....                                                                                   | 10       |
| 5.4      | DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURE – NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER .....                                  | 10       |
| 5.4.1    | Toile de verre et Peinture .....                                                                           | 10       |
| 5.4.2    | Peinture sur murs, cloisons et doublage.....                                                               | 10       |
| 5.4.3    | Peinture sur plafonds.....                                                                                 | 11       |
| 5.4.4    | Peinture de propreté .....                                                                                 | 11       |
| 5.4.5    | Peinture sur boiseries .....                                                                               | 11       |
| 5.4.6    | Peinture sur canalisations et ouvrages métalliques .....                                                   | 11       |
| 5.4.7    | Peinture de sol.....                                                                                       | 11       |
| 5.4.8    | Nettoyage .....                                                                                            | 12       |
| 5.5      | GESTION DES DECHETS.....                                                                                   | 12       |

## **0 OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description des travaux de revêtement de sols souples, peinture et nettoyage de fin de chantier relatifs à la réhabilitation de la base de vie de la base hélicoptère de la sécurité civile à LE HAVRE (76).

## **1 DOCUMENT DE REFERENCE**

L'entrepreneur du présent lot devra se conformer aux règlements en vigueur à la date d'exécution des travaux, aux prescriptions des DTU – CCS et notamment sans que cette liste soit limitative :

- Aux prescriptions communes à tous les Corps d'état,
- Au Cahier des Charges DTU (Document Technique Unifié)
  - Série de DTU n°53 – Revêtements souples
- Cahier des Clauses Spéciales DTU, normes AFNOR, règles NV et TH,
- Aux règles ou recommandations des fabricants,
- Aux Cahier du CSTB
- Aux réglementations concernant l'accessibilité
- Aux règles de sécurité françaises.
- Aux règlements de sécurité contre l'incendie
- A l'étude thermique du DCE
- Aux réglementations thermiques RT Elément par élément et RE2020

## **2 LIMITE DE PRESTATION**

### **2.1 PRESTATIONS DUES AU PRESENT LOT**

La prestation du présent lot comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

- La réception des supports livrés par le Gros-œuvre et le lot plâtrerie avec la réservation d'épaisseur nécessaire,
- La fourniture des agrégats, fluides et matériaux,
- Les transports, chargements, déchargements, stockage et distribution sur le chantier,
- Les engins de levage et échafaudages pour la réalisation de l'ensemble de ses prestations
- La mise en œuvre y compris les découpes au droit des trémies et canalisations,
- Le revêtement des surfaces intéressées par l'épaisseur des murs et cloisons au droit des portes,
- La réalisation et le garnissage des joints de fractionnement et de rupture,
- Les bandes de seuils,
- La protection des revêtements en cours de travaux,
- Les révisions après passage des autres corps d'état,
- Les nettoyages en cours et en fin de chantier, ainsi que l'enlèvement des gravois aux décharges.

### **2.2 PRESTATIONS EXCLUES DU PRESENT LOT**

a) au lot gros-œuvre,

- La livraison des dalles de planchers surfacés d'une façon générale et réservation de 7cm pour carrelage scellés

b) au lot cloisons doublages

- La mise en œuvre des cloisons de distribution et de doublage avant l'intervention du présent lot.

## **3 PRESCRIPTIONS GENERALES**

### **3.1 PLANS**

La localisation des ouvrages figure au présent CCTP qui renvoie à la dénomination des locaux figurant aux plans.

Pour certains locaux, il existe des plans de détails, en cas de contradictions éventuelles entre plusieurs plans, ceux à plus grande échelle sont prioritaires.

L'Entrepreneur devra soumettre à l'Architecte les échantillons de revêtements correspondant aux prescriptions du présent document accompagnées des fiches techniques correspondantes.

Les échantillons retenus seront conservés au bureau de chantier jusqu'à la réception.

### **3.2 CONTROLE, ESSAIS**

- L'Architecte pourra, à tout moment, procéder au contrôle de la conformité des matériaux livrés et mis en œuvre sur le chantier avec les échantillons approuvés
- Afin de faciliter ce contrôle, les emballages de livraison devront porter de façon claire et précise la marque et le type du contenu
- La fourniture des bons de livraison pourra être exigée
- En cas de doute sur la qualité des matériaux livrés au chantier des échantillons pourront être prélevés et remis au laboratoire du CSTB pour essais et contrôles de conformité au classement UPEC.
- Les frais entraînés par ces essais ou analyses seront supportés par l'Entrepreneur
- Tout travail exécuté avec des matériaux non conformes sera refusé et devra être refait sans aucun supplément de prix.

### **3.3 CONNAISSANCE DU TRAVAIL**

L'Entrepreneur soumissionnaire est tenu de prendre connaissance complète du descriptif et d'en respecter chaque clause.

L'Entrepreneur est tenu de consulter des descriptifs relatifs aux autres corps d'états afin d'être parfaitement renseigné sur les ouvrages destinés à être peints.

L'entrepreneur du présent lot a l'interdiction de rejeter les eaux et produits de rinçage du matériel dans le milieu naturel ou via les appareils sanitaires.

### **3.4 CHOIX DES PRODUITS ET GARANTIES DE QUALITE**

Les produits employés pour les travaux de peinture devront être en provenance d'une marque de notoriété publique.

Pour la précision des prescriptions un produit bien défini constituant une référence de qualité a été cité pour chaque rubrique.

L'Architecte se réserve le droit d'exiger la présentation des certificats d'essais des laboratoires du BTP

Les peintures, vernis, enduits, désignés par leurs marques devront être logés dans les bidons scellés en usine.

Ces bidons ne devront être descellés qu'au moment de l'emploi et au fur et à mesure des besoins du chantier

Afin d'effectuer un contrôle efficace, l'Architecte pourra exiger la présentation des factures et des bons de livraisons des différents fournisseurs.

### **3.5 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR**

L'application sera faite en parfait accord avec le fabricant de peinture.

Le fabricant devra donner sur le chantier, et en présence de l'Architecte, les indications utiles concernant les conditions d'emploi, le mode d'application, les caractéristiques du séchage des différents produits à utiliser.

Pour assurer de façon parfaite cette assistance technique, le fournisseur pourra être convoqué au même titre que l'Entrepreneur aux réunions concernant le chantier.

L'Architecte se réserve le droit de demander l'exécution dans le cadre des opérations prévues, de surfaces ou de pièces témoins par le service de démonstration du fabricant.

Les démonstrations devront être suivies et contrôlées par l'Entrepreneur de telle manière qu'il puisse assurer la reproduction des témoins sur l'ensemble du chantier.

Plusieurs prélèvements pourront être effectués en cours d'emploi par les soins de l'Architecte ou du bureau de contrôle aux fins d'analyse et de vérification. Ils comprendront deux exemplaires prélevés dans la forme usuelle assurant l'authenticité des échantillons. L'un sera envoyé au fabricant pour examen de conformité ; dans le cas de non-conformité le second sera soumis à un laboratoire officiel pour vérification.

Les frais d'analyse seront à la charge de l'Entrepreneur.

### **3.6 PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'ENTREPRENEUR**

L'Entrepreneur sera totalement responsable du travail dans son ensemble, tant pour la qualité des fournitures que pour l'application, même travaillant en accord avec le fabricant.

Il devra livrer des ouvrages parfaitement terminés et suppléer par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient avoir été omis dans les prescriptions et qui seraient nécessaires au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'Art.

## 4 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

### 4.1 QUALITE DES TRAVAUX

**Colles :** Elles devront bénéficier d'un avis technique du CSTB et être agréées par les fabricants des revêtements concernés.

**Revêtements :** La qualité de ces matériaux est précisée au chapitre « Description des Ouvrages ».

Il est précisé que toutes les marques citées le sont pour faire référence à la qualité minimum demandée.

L'Entrepreneur pourra présenter un autre matériau à l'agrément du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'œuvre à condition qu'il présente des qualités au moins équivalentes pour un prix égal ou inférieur.

Les caractéristiques générales sont celles énoncées par les Normes NFG 35.001 A 35.003, le classement UPEC des locaux et l'avis technique du CSTB propre à chaque revêtement.

### 4.2 OPERATIONS PREPARATOIRES

Le prix convenu pour l'exécution de la peinture et des revêtements muraux comprend les opérations préparatoires qui seront nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage.

L'Entrepreneur est tenu de remédier aux défauts de surface des matériaux pour assurer une présentation conforme au souhait de l'Architecte suivant les opérations portées au chapitre « Description des ouvrages »

Les opérations préparatoires citées telles que : égrenage, rebouchage, masticage, ratissage, enduit, calfeutrement, ponçage, dérouillage, etc. seront exécutées en conformité avec les prescriptions techniques du CSTB pour une finition de qualité « soignée ».

### 4.3 MISE EN ŒUVRE

#### 1) Revêtements souples

Les revêtements en lés seront mis en œuvre par double encollage du support et du revêtement et collage des joints sur tranche. Après début de séchage de la colle, les lés seront appliqués sur le sol et massés à la main. Pour les revêtements plastiques les joints de 2 lés juxtaposés seront soudés.

Les revêtements en dalles seront mis en œuvre par simple encollage. L'adhésif sera étalé à la truelle sur le support. Après le temps de séchage préconisé par le fabricant, les carreaux seront mis en place sur l'adhésif, sans les faire glisser et fortement pressés à la main ou au marteau.

La pose s'effectuera en partant de l'axe médian de la pièce, l'ajustage des bordures se fera par découpe à froid au moyen d'un couteau spécial.

#### 2) Tolérances de pose

##### Planéité :

- Une règle de 2m promenée en tous sens ne devra pas accuser de flèche supérieure à 3mm.
- Une règle de 0.20m ne devra pas révéler de flèche supérieure à 1mm.

##### Niveau :

- Aucun point des revêtements ne devra se trouver à plus de 5mm de part et d'autre des cotes d'arase rapportées au trait de niveau.

#### 3) Peinture

Le choix du mode d'application des produits incombe à l'Entrepreneur à l'exception de la première couche sur bois et métal qui devra obligatoirement être appliquée à la brosse.

Les ouvrages métalliques seront soigneusement réchampis.

Aucune trace de peinture ne devra apparaître sur les enduits et les revêtements de façades.

Les rebouchages aux emplacements des têtes de vis, assemblages, lames de paumelles, équerres, etc. ainsi que les réchampissages seront soignés.

Les tons de peinture seront toujours soumis à l'agrément de l'Architecte avant l'exécution des travaux. Les essais de tonalité peuvent être corrigés plusieurs fois jusqu'à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

#### 4.3.1 Nettoyage

Avant réception des ouvrages :

- Les revêtements plastiques seront lavés à la serpillière,
- Les revêtements aigüilletés seront dépoussiérés à l'aspirateur.

#### **4.3.2 Coordination, réception des supports pour sol souple**

Les supports livrés par l'entreprise de Gros œuvre feront l'objet d'une réception par l'entreprise du présent lot.

- D'une façon générale les dalles seront livrées propres et surfacées.
- Les cotes d'arase et de tolérance du support sont celles prévues par le DTU, à savoir -5mm
- Par rapport à la cote théorique fixée au plan.
- Il est rappelé à l'Entrepreneur du présent lot que le fait d'avoir commencé ses travaux sans avoir formulé de réserve sur l'état des supports sera considéré comme une acceptation de ceux-ci.

#### **4.3.3 Coordination pour la peinture**

L'Entrepreneur devra tenir compte de l'intervention des autres entreprises afin que l'enchaînement des prestations s'effectue dans les conditions logiques pour la terminaison et le bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages. Il pourra lui être demandé une intervention en deux temps.

Les portes et autres menuiseries seront peintes sur place, sauf accord de l'Architecte, si l'Entrepreneur en demande la dépose et la repose pour la commodité de son travail, mais ceci à ses frais et exécuté par les entrepreneurs responsables des corps d'état correspondant.

L'Entrepreneur devra la peinture de tous les ouvrages imprimés par d'autres corps d'état et exécuter les retouches nécessaires en primaire antirouille.

#### **4.3.4 Conditions de réception**

Les ouvrages réalisés par l'Entrepreneur du présent lot devront répondre aux conditions suivantes : (Tous ces essais seront effectués suivant les méthodes du CSTB).

- Essais de résistance à l'enlèvement des salissures, d'adhérence, de souplesse et de dureté
- Essais de résistance aux chocs
- Essais de résistance aux ruissellements des eaux de condensation et aux susceptibilités de lustrage

#### **4.3.5 Sujétions d'exécution**

Sont implicitement compris dans les prix du bordereau :

- Les coupes et découpes à la demande pour les pieds d'huisseries, trémies et canalisations mises en place avant exécution des sols.
- Les réservations et raccords après coupe au pourtour des canalisations ou fourreaux mis en place après exécution.
- Les revêtements des surfaces intéressées par la demi-épaisseur des murs ou cloisons au droit des portes.

#### **4.3.6 Acoustique**

D'une manière générale, chaque entité sera totalement dissociée des autres, que ce soit au niveau du plancher, des remontées périphériques, ou encore au niveau des seuils de portes.

La qualité de la mise en œuvre de la sous couche conditionne directement l'isolement aux bruits d'impacts : suivre les avis techniques des fabricants.

Afin d'éviter les ponts phoniques :

- Les jonctions avec les points singuliers (canalisations, huisseries, etc.) seront traitées avec le joint mousse adhésif ;
- Les jonctions avec les surfaces verticales (murs, cloisons) seront traitées avec la sous couche remontée en relevés.
- Désolidarisation avec joint mousse au niveau des seuils de portes des logements afin d'éviter les ponts phoniques :
- La plinthe sera obligatoirement désolidarisée du carrelage par rabat de joint mousse ou de la sous couche

#### **4.3.7 Protections des ouvrages**

L'Entrepreneur du présent lot devra la protection de ses ouvrages pendant l'exécution des travaux et jusqu'à leur réception.

Il devra également la protection des ouvrages livrés par les autres corps d'état pendant la durée des travaux, afin d'éviter toutes souillures.

#### **4.4 COMPOSES ORGANIQUES VOLATILES**

Tous les produits employés devront pouvoir justifier d'un classement COV A+.et d'un classement E0 ou E1 pour la certification CTB AIR+ (minimum obligatoire en France depuis 2006)

Les produits de pose des revêtements de sol, des adhésifs et des matériaux de construction devront à minima être certifié EC1 du label EMICODE®.

#### **4.5 RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES**

Les entreprises devront mettre à disposition, quand elles existent, les FDES des produits de construction, notamment les indicateurs sur la qualité de l'air, se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs relatifs à leurs lots, en référence à l'application de la norme NF EN 15804+A1 d'Avril 2014.

Les entreprises devront mettre à disposition les informations disponibles sur les risques d'émissions de fibres et de particules cancérogènes classées CMR1 des produits et matériaux utilisés dans l'opération et en contact avec l'air intérieur.

## **5 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL SOUPLE – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**

**Le niveau de perméabilité à l'air à atteindre est de 1.4 m3/h pour le bâtiment neuf. Celui-ci sera vérifié par un test d'étanchéité à l'air.**

### **Généralité :**

En raison de l'activité du site maintenue pendant les travaux, le présent lot devra prévoir toutes les sujétions liées à la proximité d'une aire de décollage d'hélicoptère ainsi que la proximité de l'aéroport (pas de recours à la grue à tour, intervention ponctuelle en grue mobile sans levage lors des phases de décollage / atterrissage, signalétique lumineuse des éléments dépassant l'héberge du hangar, ...)

Ces sujétions feront parties de l'installation de chantier et seront maintenues pendant l'ensemble du chantier.

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage d'une hauteur supérieure au bâtiment à construire/rénover, serait nécessaire à la réalisation de ce projet, l'entreprise devra soumettre au Département SNIA-O, au moins un mois avant tout démarrage des travaux, un dossier de demande sur la plateforme prévue à cet effet, à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>

### **5.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SOLS SOUPLES**

#### **5.1.1 Ragréage**

##### **Prestation :**

Ragréage et lissage des surfaces, avant l'application des revêtements des sols, de type NIVDUR S de Weber et Broutin ou similaire. Préparation des supports : élimination des résidus par grattage, dépoussiérage et application d'un primaire

Application de l'enduit auto-lissant.

Classement UPEC compatible avec le classement UPEC du revêtement de sol.

Produit faisant l'objet d'un avis technique du CSTB.

Compatibilité du produit avec la colle utilisée pour le revêtement de sol.

L'épaisseur et la quantité de produit de ragréage au m<sup>2</sup> est celle nécessaire à l'obtention d'une surface parfaite.

##### **Localisation :**

Tous locaux recevant un revêtement de sol souple suivant plans et tableau de finition.

#### **5.1.2 Revêtement de sol PVC U3P3**

##### **Prestation :**

Revêtement de sol PVC sur mousse de type Taralay Initial Confort 33 en lès de chez Gerflor.

Classement UPEC :

- U3 P3 E2 C2

Affaiblissement acoustique :  $\Delta L_w \geq 19$  dB

Classement feu : Bfl-S1 (M3).

La couche d'usure non chargée est du groupe d'abrasion T et est renforcée par un traitement de surface type PROTECSOL, facilitant l'entretien.

Traitement fongistatique et bactériostatique type Sanitized.

Pose des lès inversés, soudure des joints à chaud selon prescription du fabricant.

Mise en œuvre conforme à la Norme NF P 62-230 et à l'avis technique 12/03-1334 du fabricant

Coloris au choix de l'Architecte.

Sujétions de calepinage suivant plans architectes, compris changement de coloris.

##### **Localisation :**

Suivant tableau de finition.



## 5.2 REVETEMENT DE SOL TEXTILE U3S P3

### Prestations :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé classique d'aspect velours ras en lés. U3S P3 E2 C2 type Flotex® colour lés | lés S

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc déclaré de  $\Delta L_w = 21$  dB.

Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m<sup>2</sup> implantées par flocage électrostatique, de par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tâchant et détergents (C2).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 an supplémentaire (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (1)).

### Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 622 eurostar tack) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.1.

En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints bord à bord sur support bois

E2 : joints bord à bord sur support béton

### Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Nota :** Compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

### Localisation :

Suivant tableau de finition.

### 5.2.1 Revêtement de sol souple escalier

#### Prestation :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique, multicouche, armaturé, non chargé, à couche d'usure transparente, groupe T d'abrasion, sur sous-couche mousse, en rouleau de 1 mètre de large, de type TARASTEP de chez Gerflor ou équivalent.

Il est composé d'un seul élément comprenant le plat de marche, le nez-de-marche antidérapant renforcé en épaisseur et la contre marche. Le produit TARASTEP est conforme à la réglementation sur l'accessibilité. Le nez-de-marche spécialement conçu pour favoriser les déplacements présente un contraste tactile et un contraste visuel de 70% minimum sur chaque coloris, conformément aux recommandations de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), publiées dans un « Guide des Bonnes Pratiques de Mise en Couleur ».

Classement UPEC : U4 P3 E2 C2

Réaction au feu : Cfl-S1

Mise en œuvre conforme à la norme NF DTU 53.2 P1-1 et prescriptions du fabricant.

Coloris au choix de l'architecte y compris sujétions de calepinage suivant plans architectes.

**Première et dernière contremarche de chaque volée d'un coloris contrasté avec le sol de l'escalier et des paliers.**

#### Localisation :

Pour le revêtement de sol souple de l'escalier.

## **5.3 OUVRAGES DIVERS**

### **5.3.1 Tapis d'entrée**

#### **Prestation :**

Fourniture et pose de tapis de propreté tufté à velours coupé de type Coral Bruch activ de Bonar Floors ou équivalent. Il sera composé d'un velours coupé associant trois types de fibres 100% polyamide et l'envers sera en latex.

Cadre inox à fournir par présent lot pour incorporation par le lot Carrelage

Classement U3 – P3 – E1 – C0.

Euroclasse B fl s1.

Bruit au choc : 39 dB

Ton choisit par l'architecte assorti au sol souple. Dimension selon plan de RDC.

Dimension : 110x90 cm

#### **Localisation :**

Pour le tapis au droit de la porte d'accès principal suivant plans.

### **5.3.2 Plots podotactiles**

#### **Prestation :**

Incrustation par collage d'un revêtement antidérapant de type plots podotactile en aluminium à coller situés à 50 cm du nez de la première marche.

Système adapté à un usage intérieur.

Pose des plots à l'aide d'un gabarit.

Dimension des plots : Diamètre 25mm / Hauteur 5mm

Les colles seront conformes au cahier des charges du fournisseur et à la réglementation.

Coloris au choix du Maître d'Œuvre et différente du revêtement de sol pour assurer un contraste visuel.

#### **Localisation :**

Pour les plots podotactiles des paliers de l'escalier sur revêtement de sol souple.

## **5.4 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURE – NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**

### **5.4.1 Toile de verre et Peinture**

#### **Prestations :**

Préparation des supports : Egrenage, Epoussetage, Rebouchage, Enduit non repassé, Ponçage...

Application d'une colle de type SEMIN A011541 pour toile de verre.

Mise en œuvre d'une toile de type SEMIN A006168 Toile Eco T.

Application mécanique de 2 couches de peinture velours Teinte au choix du Maître d'Œuvre.

Finition : B

#### **Localisation :**

Pour les murs revêtus de toile de verre selon tableaux de finition.

### **5.4.2 Peinture sur murs, cloisons et doublage**

#### **Prestations :**

Préparation des supports : Révision des joints, Epoussetage, Impression, Rebouchage, Ratissage, Enduit repassé, Ponçage, Epoussetage, Couche intermédiaire, Révision.

Application mécanique de 2 couches de peinture velours ou satinée, sur support béton ou plaque de plâtre.

Peinture finition velours dans les pièces sèches et finition satinée dans les pièces humides.

Teinte au choix du Maître d'Œuvre.

Finition : B

**Nota :** Compris joint acrylique entre plâtre et autres ouvrages de toutes natures.

#### **Localisation :**

Pour tous les murs, cloisons et doublages du projet selon tableaux de finition.

### **5.4.3 Peinture sur plafonds**

#### **Prestation :**

Préparation des supports : Révision des joints, Epoussetage, Impression, Rebouchage, Ratissage, Enduit repassé, Ponçage, Epoussetage, Couche intermédiaire, Révision

Application mécanique de 2 couches de peinture acrylique, sur support maçonnerie ou plaque de plâtre, teinte au choix du maître d'œuvre.

Peinture finition velours dans les pièces sèches et finition satinée dans les pièces humides.

Finition : B

**Nota :** Compris joint acrylique entre plâtre et autres ouvrages de toutes natures.

#### **Localisation :**

Pour tous les plafonds du projet selon tableaux de finition.

### **5.4.4 Peinture de propreté**

#### **Prestation :**

Egrenage, dépoussiérage et application mécanique de 2 couches de peinture acrylique.

Finition C

#### **Localisation :**

Selon tableau de finition.

### **5.4.5 Peinture sur boiseries**

#### **Prestation :**

Travaux préparatoires, brossage, 1 couche d'impression, rebouchage, ponçage et application de 2 couches de peinture acrylique satinée bénéficiant du label Eco label européen, ange bleu ou peinture minérale avec pigments minéraux.

#### **Localisation :**

Sur les tablettes, portes, plinthes, habillages et coffres dans la limite du projet.

### **5.4.6 Peinture sur canalisations et ouvrages métalliques**

#### **Prestation :**

Travaux préparatoires, brossage, rebouchage, ponçage et application de 2 couches de peinture glycérophthalique.

Compris toutes sujétions pour parfaite finition.

#### **Localisation :**

Sur canalisations apparentes ou ouvrages métalliques de tous les locaux.

### **5.4.7 Peinture de sol**

#### **Prestation :**

Travaux préparatoires sur béton : Elimination des laitances et des produits de cure, dépoussiérage, ...

Application d'une couche de peinture anti-poussière monocomposante Freitasol AK de chez Seigneurie ou équivalent diluée à 10 / 15 %

Application de deux couches de peinture Freitasol AK de chez Seigneurie ou équivalent.

Mise en œuvre selon recommandations du fabricant.

#### **Localisation :**

Pour la peinture de sol suivant tableau de finition.

## 5.4.8 Nettoyage

### Prestation :

L'entrepreneur doit le nettoyage complet de l'ensemble des bâtiments et de tous les locaux, sans exception.

Le nettoyage général sera réalisé dans les jours précédents la réception et mise en service du bâtiment.

Les nettoyages devront faire disparaître les taches de peinture, d'huile, de plâtre, de ciment etc....

Toutes les fournitures utiles sont à la charge de l'entreprise.

Les produits employés (solvants, décapants, produits de nettoyage divers...), les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage...) devront être appropriés et ne pas provoquer d'altération des ouvrages nettoyés ou de leur état de surface notamment les vitrages.

Pour tous les revêtements non traditionnels il y aura lieu de se référer aux indications du fabricant.

Ce nettoyage sera exécuté sur l'ordre du Maître d'œuvre et comprendra notamment :

- Lessivage des revêtements de sols selon le degré de salissures.
- Le lavage des profilés de menuiseries, des glaces (intérieures et extérieures) et feuillures.
- Le nettoyage des terrasses compris garde-corps, descentes d'eaux pluviales et pare-vues
- Le nettoyage des couvertines en entablements accessibles depuis les terrasses
- Le curage des cunettes sur balcons
- Le lavage des faïences.
- Le nettoyage des appareils sanitaires, de toute la robinetterie
- Le nettoyage des appareillages électriques et les luminaires
- Le nettoyage des bouches et grilles de ventilation.
- Le nettoyage des béquilles, plaques de propreté, mains-courantes, garde-corps
- L'enlèvement de toutes traces sur tous les équipements
- L'enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes.

Cette liste n'est pas limitative, l'entrepreneur devant en tout état de cause :

- Un nettoyage de l'ensemble des locaux avant réception pour les OPR

### ET

- Un nettoyage avant livraison pour l'ensemble des locaux avant réception.

### C'est-à-dire en tout et pour tout : deux nettoyages complets

Prévoir la location d'une nacelle si nécessaire pour le nettoyage des vitreries extérieures.

Dans le cas où l'ensemble de ces travaux de nettoyage ne serait pas effectué de façon convenable, il serait alors fait appel à une entreprise extérieure spécialisée et ce, aux frais de l'entreprise défailante.

Après la réception et pendant la période de levées des réserves importantes, l'entrepreneur du présent lot devra un nettoyage d'entretien et ce jusqu'à la livraison des bâtiments.

### Localisation :

Pour l'ensemble des locaux concernés avant réception des bâtiments

Pour l'ensemble des locaux concernés avant livraison.

Pour le nettoyage du garage après dépose des installations temporaires

## 5.5 GESTION DES DECHETS

Suivant le décret n° 2020-1817, l'entreprise doit estimer la quantité de déchets générée durant le chantier, indiquer les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets, préciser le (ou les) point(s) de collecte et estimer le coût lié aux traitements des déchets.